



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNE DE SAINT LEU

58, Rue du Général Lambert

97436 SAINT-LEU

Tel : 0262 34 80 03 / Fax : 0262 49 87 24

Courrier électronique (e-mail) : commandepublique@mairie-saintleu.fr

Adresse Internet (URL) : <http://www.achatpublic.com>

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

<u>Titulaire initial du marché</u>	<u>Nouveau titulaire du marché objet du présent avenant</u>
<p>REUNION PELAGIQUE 9, Rue d'Armagnac - Z.I. N°1 - B.P. 141 97420 LE PORT Tél : 0262 42 13 82</p>	<p>REUNIMER DISTRIBUTION 9, Rue d'Armagnac - Z.I. N°1 - B.P. 141 97420 LE PORT Tél : 0262 42 13 82</p>

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Fournitures de denrées alimentaires pour la Commune de Saint-Leu

FAMILLE 1 : Produits surgelés

Lot 109 « Produits de la mer surgelés »

Lot 114 « Pommes de terre transformées surgelées »

■ **Date de la notification du marché public : 17 mai 2024**

■ **Durée d'exécution du marché public :**

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 1 an à compter de sa date de notification.

Possibilité de reconduction de manière tacite trois fois pour un an (lors de la troisième reconduction, le marché sera reconduit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours).

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.



■ Montant du marché public :

Accord cadre à bons de commande

➤ Lot n° 109 :

Montant **maximum** annuel HT en euros : **321 000**

➤ Lot n° 114 :

Montant **maximum** annuel HT en euros : **121 000****D - Objet de l'avenant**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet d'acter le changement de dénomination sociale et le logo de la Société REUNION PELAGIQUE.

Il est nécessaire de conclure un avenant afin de prendre en considération le changement de dénomination sociale du titulaire actuel du marché, la Société **REUNION PELAGIQUE**, qui est désormais dénommée **REUNIMER DISTRIBUTION**.

En effet, par courriel du 9 mars 2026, la Collectivité était informée du changement de dénomination sociale et de logo de la **Société REUNION PELAGIQUE**, suite à une réorganisation interne.

Par conséquent, le présent avenant acte le transfert du marché n° FCS23_20 « Fournitures de denrées alimentaires pour la Commune de Saint-Leu - Lot n° 109 : Produits de la mer surgelés - Lot n° 114 : Pommes de terre transformées surgelées » au profit la Société REUNIMER DISTRIBUTION à compter du 1er mars 2026.

Cette dernière a fourni à cet effet un extrait de registre K/Bis. La société **REUNIMER DISTRIBUTION** dispose des capacités suffisantes pour l'exécution des prestations du marché FCS23_20.

Les éléments d'enregistrements administratifs à porter sur ce marché sont désormais :

- **Registre des commerces et des sociétés, numéro et ville d'enregistrement : RCS de Saint-Denis de la Réunion, sous le numéro 441 628 740 numéro gestion 2002B00385 ;**
- **Siège social : 9 Rue d'Armagnac - ZI n°1 - BP 141 - 97420 LE PORT**

Les paiements afférents aux prestations de ce marché confiées initialement à REUNION PELAGIQUE s'effectueront désormais sur le compte bancaire du nouveau titulaire, la Société REUNIMER DISTRIBUTION dont les références sont les suivantes (RIB joint en annexe) :

Banque : **BNP PARIBAS**Au nom de : **REUNIMER DISTRIBUTION**N° de compte : **30000014241**Clé RIB : **47**Code Banque : **41919**Code Agence : **09401**

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.





Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
 (Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
La Société REUNIMER DISTRIBUTION Représentée par François-Navier Crosmer, Jangeat Directeur Opérationnel Exécutif	A. LE PORT Le 21/04/26	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

